REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/064 du 17/01/1984 /MTPS.DGTFP.DFP.SAV.F2

Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Travail et Administration Générale).-
en tête Monsieur KIMBALA Joseph

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

S/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15.62 du 13.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

DGB.

(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires

(/u le décret n° 62.426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;

(/u le décret n° 65.170/FP.BE du 25.6.65 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

DCF

(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage de avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ; (/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83.320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u les procès verbaux de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville le 22 Septembre 1983 ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.F (Travail et Administration Générale) dont les noms suivent :

1) - ADMINISTRATEURS

a) TRAVAIL

POUR LE 7° ECHELON A 2 ANS

KIMBALA	Joseph	Martins et Cie P/Noire

b) ADMINISTRATION GENERALE

POUR LE 2°ECHELON A 36 MOIS

LOMBO	Pierre	Controle d'Etat Hydro Congo
MALONGA	Jean Michel	Mini Finances

POUR LE 3° ECHELON A 2 ANS

BISSEYOU	Lambert	ONLP
BOUENDO	Georges	DGI
KOULOU TSIABONGA	Bernard ST.	M.C.U.H
NGANGA	Casimir	Mairie B/ville

A 36 MOIS

LOUNDA	Antoine	P. Crédit Agricole et Forêt
MBAMA	Sébastien	Agriculture
NGUIET	Maurice	Mini Finances

POUR LE 4° ECHELON A 2 ANS

LIKEBA	Jean François	S.G. Aviation Civile
BOUKAKA	Paul	Depart. Organisation

POUR LE 5° ECHELON A 2 ANS

KODIA	Jean Pierre	Mini Finances
GOMA	Ambroise	D.G. Industrie

POUR LE 6° ECHELON A 2 ANS

BIENGOLO	Henri	Mini Plan

2°) - ADMINISTRATEUR EN CHEF

POUR LE 2° ECHELON A 2 ANS

PEYA	Jean	CAB. DC. PCT.

ARTICLE 2.- Avancera en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans.

.../...

la/de/ ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue et solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 17 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DGB	3
DCF	2
DNLP	2
DGI	2
M.C.UH	2
M.FINANCES	2
MAIRIE B/VILLE	2
MINES ET ENERGIE	2
AGRICULTURE	2
DEPART. ORGANIS.	2
MINI. PLAN	2
P. CREDIT AGRICOLE ET FORET	2
CONTROLE DIET.T HYDRO-CONGO	2
DOSSIERS	46
INTERESSES	16
SGG.BC	2. -